Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
1	EQUIPEMENTS SPORTIFS TROYES (CRAPA au Menois) AUXON (vestiaires au terrain de sports) TRAINEL (vestiaires au terrain de sports) RAMERUPT (main courante au terrain de sports) CLEREY (salle polyvalente au Château St Louis)		I		
2	EQUIPEMENTS SPORTIFS SAINTE SAVINE (éclairage du stade municipal) BALNOT SUR LAIGNES (terrain de sports) LUSIGNY SUR BARSE (clôture au stade municipal) Association Tennis Aixois (court de tennis) SAINTE MAURE (piste de course et sautoir derrière le groupe scolaire) CLEREY (clôture au terrain de sports) BUCHERES (aménagement d'une salle socio-culturelle) BRIENNE LE CHATEAU (plateau d'évolution scolaire)		I		
3	EQUIPEMENTS SPORTIFS VERRIERES (aménagement de clôtures au plateau d'évolution scolaire) JEUGNY (terrain de sports) BAR SUR SEINE (base relais de plein air) SAINT JULIEN LES VILLAS (deux courts de tennis au stade La Burie) SAINT POUANGE (vestiaires au terrain de football) ESSOYES (court de tennis sur l'aire de camping) SAINT LUPIEN (local sanitaire au foyer rural) MAILLY LE CAMP (isolation thermique sous toiture des vestiaires douches au terrain de sports)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

1048 W

2

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
4	EQUIPEMENTS SPORTIFS				
	VERRIERES (plateau d'évolution)		I		
	BRIENNE LE CHATEAU (salle de sports et sol pour la pratique du tennis)				
	LA CHAPELLE SAINT LUC (clôture au terrain de sports)				
	TORVILLIERS (court de tennis)				
5	EQUIPEMENTS SPORTIFS				
	ROSIERES PRES TROYES (opération "1000 terrains de grands jeux")		I		
	LA CHAPELLE SAINT LUC (plateau d'évolution au groupe F. Buisson)				
	VILLENAUXE LA GRANDE (terrain de jeux couvert à l'école de garçons)				
	MERY SUR SEINE (court de tennis)				
6	EQUIPEMENTS SPORTIFS				
	SIVOM de PINEY (piste de vitesse au stade)		I		
	SIVOM de BAR SUR AUBE (stade à VOIGNY)				
7	EQUIPEMENTS SPORTIFS (dossiers non subventionnés)				
	AIX EN OTHE (M.J.C.)		I		
	BAGNEUX LA FOSSE (utilisation du bâtiment intercommunal en salle de gymnastique)				
	BAR SUR SEINE (acquisition terrains pour la création d'une base Canoë Kayak				
	BAR SUR SEINE (installations sportives au C.E.T.)				
	BAR SUR SEINE (acquisition terrains Place du 14 Juillet - Espaces verts - Terrains de jeux)				
	BAR SUR SEINE (bureau au gymnase)				
	BAR SUR SEINE (bâtiment annexe au gymnase)				
	BOUILLY (piste 250 m) (acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du terrain de sports)				
	BRIENNE LE CHATEAU (grille de séparation au gymnase)				
	BRAGELOGNE BEAUVOIR (salle polyvalente)				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 19 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
7 (suite)	CHAOURCE (transformation de l'ancien lavoir au centre d'hébergement sportif)				
	CHAOURCE (bâtiments vestiaires-douches au stade)				
	LA CHAPELLE SAINT LUC (location d'un bâtiment mobile à usage de vestiaires)				
	CHARMONT SOUS BARBUISE (M.J.C.)				
	COURTENOT (équipement sportif)				
	CRANCEY (base de loisirs - litige avec Sté COLLIN)				
8	EQUIPEMENTS SPORTIFS (dossiers non subventionnés)				
	CRESANTIGNES (éventualité d'une piscine)		I		
	CRESPY LE NEUF (terrain de sports)				
	CUNFIN (aménagement intérieur M.J.C.)				
	DAVREY (M.J.C.)				
	ERVY LE CHATEL (pose portail et portillon au terrain de sports)				
	FONTVANNES (Foyer de jeunes)				
	ISLE AUBIGNY (terrain de sports)				
	LANTAGES (salle de réunions)				
	LOCHES SUR OURCE (réservation terrain pour terrain de sports)				
	LONGSOLS (M.J.C.)				
	LUSIGNY SUR BARSE (M.J.C.)				
	POUGY (terrain de sports)				
	SAINT ANDRE LES VERGERS (Bureau d'accueil au Parc des Sports)				
	SAINT ANDRE LES VERGERS (construction M.J.C.)				
	SAINT ANDRE LES VERGERS (acquisition terrains)				
	SAINT ANDRE LES VERGERS (plateau d'évolution)				
	SAINT PARRES AUX TERTRES (plateau d'évolution)				
	TROYES (Stade de l'Aube) (Modalités d'utilisation)				
	TROYES (Achat matériel sportif)				
	TROYES (Tarification piscine)				
	Patronages PL (garage atelier au stade Gaston Arbouin)				
	TROYES (acquisition rue Ch. Dutreix)				
	TROYES (acquisition chemin rural quartier des Chartreux)				
	VILLEHARDOUIN (salle de jeunes)				
	VILLEMAUR SUR VANNE (M.J.C.)				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
9	MAISON DES ETUDIANTS DE L'AUBE A REIMS Dossiers non renouvelants pour 1981-1982 Etudiants A à L		I		
10	MAISON DES ETUDIANTS DE L'AUBE A REIMS Dossiers non renouvelants pour 1981-1982 Etudiants M à W		I		
11	MAISON DES ETUDIANTS DE L'AUBE A REIMS Dossiers non renouvelants pour 1981-1982 Etudiantes B à G		I		
12	MAISON DES ETUDIANTS DE L'AUBE A REIMS Dossiers non renouvelants pour 1981-1982 Etudiantes J à V		I		
13	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES CHAVANGES (construction de deux classes maternelles et annexes) FONTVANNES (agrandissement de l'école maternelle) SAINTE SAVINE (construction d'une troisième classe à l'école maternelle du Parc)		I		
14	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES LA CHAPELLE SAINT LUC (construction d'un sixième groupe scolaire dans la Z.U.P. (Sara Hingot) quatre classes maternelles) (avant-projet/adjudication dossier financier - plans)		I		
15	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES LA CHAPELLE SAINT LUC - d° - (dossier technique définitif)		I		
16	CLASSES DE NEIGE Années 1960 à 1972		I		
17	CLASSES DE NEIGE Années 1973 à 1979		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
18	GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES AVANT LES MARCILLY (réfection et aménagement de la salle de classe) BAGNEUX LA FOSSE (installation du chauffage central à l'école primaire de regroupement) LES BORDES AUMONT (installation du chauffage central dans les sanitaires de l'école primaire de regroupement) BRIEL SUR BARSE (réfection de la cour de la mairie-école) LA CHAPELLE SAINT LUC (travaux d'aménagement au groupe Paul Bert) CHESLEY (réfection du préau de l'école des petits) CRESANTIGNES (installation du chauffage à l'école) LES CROUTES (goudronnage de la cour de l'école de regroupement)		I		
19	GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES DIERREY SAINT JULIEN (aménagement d'une école maternelle) FONTVANNES (aménagement des abords de l'école maternelle intercommunale) JEUGNY (remplacement fenêtres classe enfantine intercommunale et isolation thermique du groupe scolaire) LA LOUPTIERE THENARD (construction de sanitaires à l'école) MAGNY FOUCHARD (revêtement du sol de la classe de l'école primaire de regroupement) MAROLLES LES BAILLY (réfection des W.C. de l'école) MESNIL SAINT PERE (travaux d'assainissement dans les salles de classe de l'école primaire) PALIS (construction d'un préau à l'école) PARS LES ROMILLY (aménagement des abords de l'école primaire)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
20	GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES PONT SAINTE MARIE (réfection de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès) PONT SUR SEINE (aménagement de l'école maternelle) POUAN LES VALLEES (installation du chauffage central dans les bâtiments communaux) LES RICEYS (aménagement de sanitaires à l'école maternelle de RICEY HAUTE RIVE) ROSNAY L'HOPITAL (réfection de l'éclairage des salles de classe)		I		
21	GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES RUVIGNY (réfection du plancher de la classe préfabriquée) (primaire de regroupement) SAINT FLAVY (aménagement de la clôture et réfection de la toiture de l'école) SAINT PARRES AUX TERTRES (raccordement au réseau d'assainissement des installations sanitaires J. Ferry et de l'école maternelle) SAINT PARRES AUX TERTRES (raccordement tout à l'égout des sanitaires J. Ferry) (travaux complémentaires) SAINT PARRES AUX TERTRES (amélioration des installations sanitaires du groupe J. Ferry) SAINT PARRES LES VAUDES (réfection des sanitaires à l'école de garçons) SAINT PARRES LES VAUDES (installation du chauffage central à la maternelle) SAINTE SAVINE (réfection gouttières au groupe du Parc) LA SAULSOTTE (isolation thermique de la classe primaire de regroupement) SOMMEVAL (revêtement de la cour de l'école)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
22	GROSSES REPARATIONS SCOLAIRES VERRIERES (aménagement des abords du groupe scolaire) (cour et clôture) TROYES (agrandissement de l'école maternelle Diderot) VILLECHETIF (réfection de l'installation électrique d'une classe primaire) VILLEMOYENNE (réfection des sanitaires de l'école de garçons) VILLE SOUS LAFERTE (installation du chauffage central à l'école primaire de regroupement) SIVOM de BAR SUR AUBE (installation du chauffage central à l'école de regroupement de JUVANCOURT) SIVOM de BAR SUR AUBE (réfection de la mairie-école de VILLE SOUS LAFERTE) SIVOM de BAR SUR AUBE (réfection de deux cours d'écoles)(C.D. 170) SIVOM de BRIENNE LE CHATEAU (construction de W.C. à l'école de regroupement de RADONVILLIERS)		I		
23	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR ALLEGEMENT DE CHARGES SUR EMPRUNT (Second degré et Sports) (Versements annuels 1970 à 1980)		I		
24	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES Année 1978		I		
25	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES Année 1979		I		
26	TRANSPORTS SCOLAIRES d'AIX EN OTHE à BRIENNE LE CHATEAU (certificats administratifs des dépenses de l'année scolaire 1979-1980)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	
27	TRANSPORTS SCOLAIRES de CHAOURCE à MUSSY SUR SEINE (certificats administratifs des dépenses de l'année scolaire 1979-1980)		I		
28	TRANSPORTS SCOLAIRES de NOGENT SUR SEINE à VILLECHETIF (certificats administratifs des dépenses de l'année scolaire 1979-1980)		I		
29	TRANSPORTS SCOLAIRES Versements - Année scolaire 1978-1979 -		I		
30	TRANSPORTS SCOLAIRES Dossier financier - Année scolaire 1978-1979		I		
31	TRANSPORTS SCOLAIRES Campagne 1978-1979 - Recueil des informations statistiques - Préparation de la campagne 1978-1979 -		I		
32	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES BOUILLY (construction d'une école maternelle à deux classes)		I		
33	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES BRIENNE LE CHATEAU (construction d'une classe maternelle au groupe Jean de la Fontaine) BRIENNE LE CHATEAU (construction du groupe scolaire Jacques Prévert rue des Govins) (cinq classes primaires + deux classes de perfectionnement) VENDEUVRE SUR BARSE (construction d'une classe maternelle) (Programme 1977) VILLECHETIF (construction d'une classe primaire)		I		
34	AFFAIRES SCOLAIRES DIVERSES terminées 1979		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	
35	HABITAT RURAL Années 1968 à 1978 - A à B		I		
36	HABITAT RURAL Années 1968 à 1978 - C à L		I		
37	HABITAT RURAL Années 1968 à 1978 - M à V		I		
38	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES (projets abandonnés) BAR SUR SEINE (lotissement des Baunes) DROUPT SAINT BASLE (classe maternelle) ISLE AUMONT (une classe primaire) SAVIERES (deux classes primaires + deux classes maternelles) SAINT ANDRE LES VERGERS (extension maternelle Thiers) SAINT ANDRE LES VERGERS (une classe Mairie F.) TROYES (Les Noëls) (12 classes primaires quatre classes maternelles)		I		
39	CLASSES MOBILES Parc national - Années 1968 à 1977		I		
40	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES Premier degré Programmes départementaux 1968 à 1974		I		
41	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES Premier degré Programmes départementaux 1975 à 1979		I		
42	TRANSPORTS SCOLAIRES Affaires diverses terminées de 1959 à 1970		I		
43	TRANSPORTS SCOLAIRES Affaires diverses terminées de 1971 à 1980 Bilans financiers 1976-1977 - 1977-1978 - 1978-1979		I		
44	TRANSPORTS SCOLAIRES Communes de VIVIERS SUR ARTAUT (dossiers : financier - contrats) VILLE SOUS LAFERTE (divers) C.T.D.T. 12.9.1977 et 23.5.1978 Dossier (année scolaire 1977-1978)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	
45	TRANSPORTS SCOLAIRES C.T.D.T. Réunions des 13.9.1978, 25.1.1979, 12.9.1979 et 20.3.1980 (années scolaires 1978-1979 et 1979-1980)		I		
46	CANTINES SCOLAIRES Année scolaire 1979-1980 - Versements Enseignement privé - Année 1968 (civile) Dossiers Conseil Général : 1974-1975/ 1975-1976		I		
47	EQUIPEMENTS SPORTIFS Association "La Jeune Garde" de BAR SUR AUBE (construction de vestiaires-sanitaires au gymnase) LASSICOURT (aménagement de l'ancienne école en salle polyvalente) ROMILLY SUR SEINE (éclairage du plateau d'évolution au stade Bardin-Gousserey) ROMILLY SUR SEINE (réfection des courts de tennis) PALIS (salle polyvalente) SIVOM de BAR SUR AUBE (construction d'un local vestiaire et d'un terrain de football à LIGNOL LE CHATEAU) SIVOM de BAR SUR AUBE (équipements sportifs du plateau d'évolution scolaire de CHAMPIGNOL) SIVOM de BAR SUR AUBE (installation d'un récupérateur de chaleur à la piscine) SIVOM de SOULAINES DHUYS (salle polyvalente à PETIT MESNIL) MARIGNY LE CHATEL (clôture pour aménager un court de tennis) CHATRES (terrain de sports)		I		
48	ALLOCATION SCOLAIRE Fonds scolaire (Attribution directe - Arrêtés d'attribution - Notification aux Communes 1966-1967 à 1970-1971)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Sort final
49	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement Fonds scolaire 1977-1978 - GAPP - Psychologie - Education musicale - Musée Aubois H. Ed. Cinémathèque - C.D.D.P. 1978-1979 - Education Musicale - C.D.D.P. Musée Aubois Histoire Ed. Cinémathèque Psychologie - GAPP.		I		
50	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1976-1977 - C.D.D.P. (dossier Conseil Général 3 Mai 1977) cinémathèque - psychologie GAPP - Ed. Musicale - Musée Aubois - Histoire Ed. Histoire du Comté de Champagne		I		
51	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1976-1977 - Classes perfectionnement - mobiles - externat - d'initiation enfants étrangers S.E.S. classes d'application -		I		
52	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1976-1977 - C.P.A. - C.P.P.N. - rénovation pédagogique.		I		
53	ALLOCATION SCOLAIRE - Subvention d'équipement 1976-1977 - cantines primaires restaurant SAINTE SAVINE - Commission Départementale 23 Mai 1977 et 4 Avril 1977.		I		
54	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1977-1978 - rénovation pédagogique classes d'application - classes d'initiation enfants étrangers.		I		
55	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement - 1977-1978 - Cantines primaires - CPA - CPPN		I		
56	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement - 1977-1978 classes de perfectionnement - S.E.S.		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

1048 W

12

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
57	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1978-1979 - C.P.A. - C.P.P.N. - S.E.S. Rénovation pédagogique.		I		
58	ALLOCATION SCOLAIRE Subvention d'équipement 1978-1979 - Cantines - classes perfectionnement classes d'initation enfants étrangers - C.D.D.P. Classes application.		I		
59	ALLOCATION SCOLAIRE Attribution directe aux communes - Notification 1971 - 1972 à 1975-1976.		I		
60	ALLOCATION SCOLAIRE Fonds scolaire Réception des crédits du Ministère 1976 et 1977		I		
61	ALLOCATION SCOLAIRE Fonds scolaire Réception crédits du Ministère - Année 1978 -		I		
62	ALLOCATION SCOLAIRE Fonds scolaire Compte rendu du Ministère 64-65 à 76		I		
63	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Dossiers financiers 1971 à 1974-1975.		I		
64	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Comités Gestion 13 Avril 1977 à 24 Juillet 1978		I		
65	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Liste attente 1980-1981		I		
66	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Etudiants logés CROUS 1981-1982 - Liste attente (non intéressés).		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
67	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Refus 1981-1982 - Invités à déposer dossier CROUS		I		
68	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Désistements 1981-1982 A à G		I		
69	DIVERS Maison des Etudiants de l'Aube à REIMS Désistements 1981-1982 H à M plus CLERIN plus dossiers n'ayant pas A.R.		I		
70	DIVERS Grosses réparations scolaires - Listes de classement des projets - Rapports à la Commission départementale - Années 1966 à 1968.		I		
71	DIVERS Grosses réparations scolaires Listes de classement des projets - Rapports à la Commission départementale - Années 1969 à 1972 -		I		
72	DIVERS Grosses réparations scolaires Listes de classements des projets - Rapports à la Commission départementale - Années 1973 à 1977 -		I		
73	SPORTS ROMILLY - FONTAINE LES GRES - Piscine - ancien dossier salle omnisports		I		
74	SPORTS Equipement sportif Programmes 1977 à 1980		I		
75	SPORTS Ville de TROYES Aide financière à l'Association sportive de TROYES SAINTE SAVINE SAINT JULIEN Court de tennis (non subv.)		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. F. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
76	SPORTS VOUE - Foyer socio-culturel TORVILLIERS - 2ème court de tennis		I		
77	SPORTS ROMILLY SUR SEINE - Piscine TROYES - C.R.A.P.A. au complexe sportif H. Terré P.N.R.F.O. - Gîte d'étape d'AMANCE		I		
78	SPORTS - Instances diverses - AIX EN OTHE - Convention passée entre Maire et M.J.C. ARCIS SUR AUBE - Abords du stade municipal BARBEREY - Agrandissement du terrain de sports BOUILLY - Aménagement du terrain de sports BOURANTON - Aménagement du terrain de sports (achat du terrain) BRAGELOGNE BEAUVOIR - Achat parcelle pour agrandissement du terrain de sports - BRILLECOURT - Aménagement d'un terrain de sports CHAOURCE - Installations sportives à prévoir lors de la construction du C.E.G. CHAOURCE - Location du terrain de sports LA CHAPELLE ST LUC - Tarifs location gymnases et piscine - LA CHAPELLE SAINT LUC - Centre culturel - Acquisition - LA CHAPELLE SAINT LUC (F. Buisson) - Aménagement d'un terrain de sports - Achat -		I		
79	SPORTS - Instances diverses - CHAPPES - Equipement sportif - Vente par la commune de ST PARRES LES VAUDES d'une parcelle sise à VIREY SOUS BAR - CHAPPES - Foyer socio-éducatif - CHESSY LES PRES - Aménagement court de tennis ERVY LE CHATEL - Transport scolaire d'ERVY à la piscine de SAINT FLORENTIN - LUSIGNY SUR BARSE - Agrandissement du stade - Acquisition MARCILLY LE HAYER - Equipement supplémentaire au local club des jeunes - MONTGUEUX - Agrandissement du stade - Achat terrain - MONTGUEUX - Echange pour création stade -		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
79 (suite)	MUSSY SUR SEINE - Travaux au stade municipal MUSSY SUR SEINE - Agrandissement du stade NEUVILLE SUR SEINE - Aménagement du stade LES NOES PRES TROYES - Agrandissement du stade " " " - Aménagement d'aires de jeux. LES NOES PRES TROYES - Aménagement clôture au stade - OSSEY LES TROIS MAISONS - Concours hippique - Dotation - PARGUES - Aménagement du stade PONT SAINTE MARIE - Aménagement - installation sportive - Acquisition PRECY SAINT MARTIN - Terrain d'évolution - Acquisition parcelle -		I		
80 -	SPORTS - Dossiers soldés - ASSENCIERES - Transformation école en salle polyvalente - BAR SUR AUBE - Eclairage courts tennis et stade - LA CHAPELLE SAINT LUC - SIVOMAT - Courts de tennis au complexe Lucien PINET. ERVY LE CHATEL - Installation électrique dans vestiaires du terrain de sports - ESTISSAC - SIARPO - AIX EN OTHE - Stand de tir pour carabine à air. ESTISSAC - SIARPO - Aménagement gymnase -		I		
81	SPORTS - Dossiers soldés - MARAYE EN OTHE - Gîte d'étape aux Boulins PEL ET DER - Aménagement terrain de sports - SAINT JULIEN LES VILLAS - Réfection des locaux de la M.J.C. SAINT LYE - Aménagement de vestiaires au terrain de sports - SAINT MESMIN - Agrandissement de la salle socio-culturelle - SOMMEVAL - Piste et fosse à saut au stade SIVOM de SOULAINES DHUYS - Salle polyvalente à MORVILLIERS VENDEUVRE SUR BARSE - Aménagement d'un terrain de football -		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabillté immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
82	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ARCIS SUR AUBE - Construction d'une école maternelle - CRANCEY - Construction de deux classes maternelles - MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE - Construction de deux classes maternelles MESGRIGNY - Agrandissement de l'école maternelle de regroupement -		I		
83	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES LUSIGNY SUR BARSE - Construction d'un groupe scolaire primaire - SAINT PARRES AUX TERTRES - Construction d'un foyer départemental de l'enfance		I		
84	SAINT PARRES LES VAUDES - Construction d'une deuxième classe maternelle SAINTE SAVINE - Construction d'une classe maternelle au groupe scolaire Chanteloup -		I		
85	TRANSPORTS SCOLAIRES Dossier financier - Année scolaire 1979-1980		I		
86	TRANSPORTS SCOLAIRES Reste dossier financier - Préparation de la campagne - Fiches statistiques - Année scolaire 1979-1980 -				
87	TRANSPORTS SCOLAIRES - Année scolaire 1979-1980 - Versements -		I		
88	TRANSPORTS SCOLAIRES - Année scolaire 1979-1980 - Versements -		I		
89	TRANSPORTS SCOLAIRES - Syndicats de A à B - Année scolaire 1980-1981 Certificats administratifs des organisateurs A à B -		I		
90	TRANSPORTS SCOLAIRES Syndicats C à M - Année scolaire 1980-1981 Certificats administratifs des dépenses -		I		
91	TRANSPORTS SCOLAIRES Syndicats N à Z -(Année scolaire 1980-1981 - Communes A à Z - (Certificats administratifs (des dépenses		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
92	DIVERS - Comités de gestion - Communes - Syndicats - Cantines scolaires - Année scolaire 1980-1981 Versements -		I		

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.